

28 Août 2019

22

ANNONCES LÉGALES RL

L COMMUNE DE SAINTE-BARBE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINTE-BARBE

Monsieur Jean-Paul DENIS, Professeur de Génie mécanique construction, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

* Considérant que la durée initiale de quinze jours (15) de l'enquête publique relative au projet de modification N°3 du PLU de la commune de Sainte-Barbe, ouverte par arrêté municipal en date du 29 juillet 2019, apparaît insuffisante au regard des enjeux importants liés à :

l'ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU situées à Sainte-Barbe et à Cheuby;

à la transformation d'une zone 2AU en zones Nj et A à Cheuby ;

à la transformation partielle d'une zone 1AU en zone A à Avancy;

* Considérant que la mise à disposition tardive, sur le internet de la commune de Sainte Barbe, des avis des services de l'État et des services du Département de la Moselle, n'a pas permis au public d'avoir connaissance de tous les avis des PPA sur une période minimum de quinze (15) jours ;

Conformément à l'article L123-9 du code l'Environnement, l'enquête publique ouverte par arrêté municipal en date du 29 juillet 2019, prévue du 26 août 2019 au 09 septembre 2019 inclus, est prolongée jusqu'au lundi 16 septembre 2019 inclus.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence supplémentaire le vendredi 13 septembre 2019 de 17h00 à 19h00 en mairie de Sainte-Barbe.

Pendant toute la durée de l'enquête, Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie (support papier) aux jours et heures d'ouverture du secrétariat (lundi, mercredi, vendredi de 16 h à 19 h)

- sur le site informatique de la mairie : www.mairie-saintebarbe.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de Sainte-Barbe aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie.stebarbe@wanadoo.fr

Le public pourra communiquer ses observations par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de Sainte-Barbe - 7, place Claude-Baudoche 57640 SAINTE BARBE.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu le lundi 16 septembre 2019, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Sainte-Barbe le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Moselle et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Christian PERRIN, Maire

166041200

LA SEMAINE DU 5 SEPTEMBRE 2019 / 37

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINTE-BARBE

Monsieur Jean-Paul DENIS, Professeur de Génie mécanique construction, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

-Considérant que la durée initiale de quinze jours (15) de l'enquête publique relative au projet de modification N°3 du PLU de la commune de Sainte-Barbe, ouverte par arrêté municipal en date du 29 juillet 2019, apparaît insuffisante au regard des enjeux importants liés à :

l'ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU situées à Sainte-Barbe et à Cheuby;

à la transformation d'une zone 2AU en zones Nj et A à Cheuby;

à la transformation partielle d'une zone 1AU en zone A à Avancy;

-Considérant que la mise à disposition tardive, sur le internet de la commune de Sainte Barbe, des avis des services de l'État et des services du Département de la Moselle, n'a pas permis au public d'avoir connaissance de tous les avis des PPA sur une période minimum de quinze (15) jours ;

Conformément à l'article L123-9 du code l'Environnement, l'enquête publique ouverte par arrêté municipal en date du 29 juillet 2019, prévue du 26 août 2019 au 09 septembre 2019 inclus, est prolongée jusqu'au lundi 16 septembre 2019 inclus.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence supplémentaire le vendredi 13 septembre 2019 de 17h00 à 19h00 en mairie de Sainte-Barbe.

Pendant toute la durée de l'enquête, Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie (support papier) aux jours et heures d'ouverture du secrétariat (lundi, mercredi, vendredi de 16 h à 19 h)

- sur le site informatique de la mairie : www.mairie-saintebarbe.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de Sainte-Barbe aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: mairie.stebarbe@wanadoo.fr

Le public pourra communiquer ses observations par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de Sainte-Barbe - 7, place Claude-Baudoche 57640 SAINTE BARBE.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu le lundi 16 septembre 2019, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Sainte-Barbe le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Moselle et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Christian PERRIN, Maire